

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Tombé

N° CF585

AMENDEMENT

présenté par

Mme Lejeune, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 5

Supprimer l'alinéa 13.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement de repli, le groupe LFI s'oppose à la suppression de la réduction d'impôts pour les frais de scolarité payés par les familles.

Dans ce PLF, le Gouvernement prévoit de faire des économies sur tout le monde sauf les plus riches ! Il s'en prend ainsi aux malades graves et chroniques, aux demandeurs de titres de séjour, aux micro-entrepreneurs, et désormais aux parents d'enfants scolarisés. L'article 5 du projet de loi de finances prévoit ainsi de supprimer la réduction d'impôt visant à aider les parents payant des frais de scolarité à leurs enfants.

Déjà écrasées par les années d'inflation, par la flambée du prix de l'énergie décidée par le Gouvernement Bayrou lors de la dernière loi de finances et par le coût de l'immobilier qui progresse partout, les familles sont les nouvelles sacrifiées par la macronie. Les dépenses d'éducation pèsent déjà lourdement sur les budgets des familles les plus modestes : selon la CNAF, elles représentent 600 euros par an pour le primaire, 890 pour le collège et plus de 1 120 euros pour

le lycée. Cette même étude constate que 16 % des familles sont même contraintes à devoir emprunter de l'argent à leurs proches pour passer cette période de l'année.

La volonté de suppression est d'autant plus insupportable que le coût de cette aide fiscale aux parents est modeste ! Celle-ci n'a pas été revalorisée depuis 2003, c'est-à-dire plus de 20 ans !

Selon l'OCDE, la France continue d'être le pays où le système scolaire est le plus inégalitaire. La capacité financière des familles est un élément central, sans être l'unique, dans la perpétuation des inégalités intergénérationnelles.

La République se doit de garantir à tous les enfants, quels que soient leurs milieux d'origine, la capacité à étudier dans des conditions dignes et égales. Pour matérialiser cette ambition, notre groupe a proposé de multiples amendements pour rendre la cantine et l'école intégralement gratuite.

Dans cette même logique, nous nous opposons à la suppression de réduction d'impôt bénéficiant aux familles payant des frais pour leurs enfants scolarisés. À l'inverse, nous sommes porteurs d'un projet d'une école gratuite qui puisse assurer l'égalité entre tous !